

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche d'adultes responsables pour combler des postes à l'**École communautaire Réal-Bérard** (Maternelle à 12^e année) :

Auxiliaire – 6,00 heures par jour
Catégorie salariale 2

Poste temporaire

Les candidat(e)s doivent :

- détenir un certificat d'auxiliaire en enseignement (atout)
- posséder un diplôme d'études secondaires
- posséder d'excellentes connaissances du français parlé et écrit
- avoir d'excellentes habiletés de communication
- avoir des connaissances en informatique
- démontrer la capacité de travailler en équipe et avoir de l'entregent
- démontrer de l'enthousiasme, de la débrouillardise et une ouverture d'esprit
- collaborer étroitement avec l'équipe-école
- adhérer à la philosophie de l'école
- adhérer à la philosophie d'inclusion
- promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Il sera un atout si le/la candidat(e) :

- a suivi des cours dans le domaine de santé, RCP et/ou premiers soins

Échelle salariale : Catégorie salariale 2 – 22,05 \$ à 26,03 \$

L'entrée en fonction se fera dès que possible pour une période indéterminée allant au plus tard jusqu'au 30 juin 2022.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence à la direction de l'école. Ces postes seront ouverts jusqu'à ce qu'ils soient comblés.

Madame Angèle Comeau, directrice

École communautaire Réal-Bérard
Case postale 490 – 377, rue Sabourin
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba) R0A 1V0

Courriel : angele.comeau@dsfm.mb.ca

N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récentes de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste.

Numéro de poste : 10-AUX-21 à 11-AUX-21